

Prix National arturbain.fr 2013 - "Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités"

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Besançon - 2 rue Megevand 25000 Besançon - Tél. : 03 81 61 50 50 - Mail : pascal.millard@besancon.fr

Responsables : Jean-Louis Fousseret, Maire de Besançon et Président du Grand Besançon - Jean-Claude Roy, Vice-Président du Grand Besançon - Pascal Millard, Direction urbanisme Ville de Besançon.

Présentateur : Pascal Millard

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville de Besançon, SNCF

Description de l'opération : Autour de l'arrivée du TGV Rhin Rhône et du système à deux gares (Auxon et Besançon Viotte), la restructuration du pôle Viotte vise à créer un pôle d'échanges multimodal mais aussi un pôle économique métropolitain composé d'activités tertiaires, de services, d'équipements. L'intégration du Pôle Viotte à la politique d'élargissement du centre ville répond à deux enjeux majeurs :
1/ un enjeu de mobilité à l'échelle du territoire bisontin, de son agglomération et de la Région Franche-Comté avec :
- la création d'un pôle d'échange multimodal intégrant le tramway
- la transformation de la gare qui devient traversante par le prolongement de l'actuel souterrain au nord de la gare (2) et accessible à tous modes de déplacements
- l'amélioration de la mobilité pour tous
2/ un enjeu urbain et métropolitain par la requalification d'un quartier et l'ancrage de la gare dans le centre ville.

Equipe pluridisciplinaire : Partenaires : Région Franche-Comté - Grand Besançon - Conseil Général du Doubs - SNCF - EFFIA - RFF - Gares et Connexions

Gare Viotte, au coeur des échanges, Besançon (25)



Qualité architecturale :

- Aménagement du **parvis** devant la gare côté sud (centre-ville) et création d'un **pôle d'échange multimodal**, interface entre ville, train, transports publics, **modes doux** (espace dédié au stationnement de vélos) et voitures (aire de dépose-minute et station de taxis) (4).
- Création de la **station tramway** « Gare Viotte », d'une station AutoCité et d'une station VéloCité (5).
- **Prolongement du souterrain** au nord de la gare (2) et création d'une **nouvelle entrée** (1) depuis la rue de Vesoul et la rue Nicolas Bruand qui s'articule avec un **parvis piéton paysager**, en **belvédère** sur la ville, connecté à une ligne de bus.
- Création d'un quatrième quai et aménagement de deux salles d'échanges avec ascenseur dans la **galerie traversante** (2).
- **Nouveau parking** de 110 places côté nord pour décharger le parking existant côté sud et permettre l'aménagement du parvis.
- Réaménagement du **parc des Glacis**, élément des fortifications érigées par Vauban, et réalisation d'un espace de commémoration (6) offrant un **panorama sur la ville historique** (7) et la **perspective classée** de la citadelle.
- Déconstruction du monument aux morts initialement dans l'axe de la gare et transfert du statuaire dans cet **espace de commémoration**.
- Requalification dans une seconde phase, des délaissés au nord et au sud de la gare, le long des voies ferrées par la **création d'un éco-quartier** (3).

Qualité de la vie sociale :

- Plus de 130 TER par jour, le tramway, les bus, les cars interurbains et les vélos en libre service permettent la **liaison entre Besançon et les quartiers périurbains**.
- Gare accessible à **tous modes de déplacements**.
- **Refonte des mobilités** liée à la réorganisation du plan de circulation, allégeant considérablement le poids de l'automobile devant la gare.
- Restructuration prévue du réseau de bus urbain (liée à la mise en service du tram) et projet de bus en site propre (gare Viotte/Campus universitaire).
- Mise en **accessibilité aux personnes à mobilité réduite** de la gare et ses abords.
- Espaces piétons élargis avec des cheminements sûrs avec **signalétique performante** et adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- **Ecrans d'affichage** indiquant les prochains départs des différents modes de transports collectifs.
- Réunions publiques de **concertation** et affichages d'informations tout au long du projet.
- Le parc des Glacis constitue un lieu de **promenade**, de **détente** et de méditation.
- En 2ème phase, un éco-quartier constitué d'un Pôle Etat, de logements et d'une crèche assurera la **mixité** du quartier.

Respect de l'environnement :

- Réintégration dans le tissu urbain du **Parc des Glacis** (5 et 6), initialement enclavé entre deux voies automobiles à grande circulation et infranchissables pour les piétons.
- Création de **cheminements doux** reliant la gare au centre ville via le parc des Glacis afin de **limiter l'usage de la voiture**.
- Mise en place aux entrées de ville de parkings-relais en lien avec les lignes de bus et tramway pour **inciter à l'usage des transports en commun**.
- **Plantations** et végétalisation des nouveaux espaces publics, notamment le parvis de la gare.